

► Le projet de loi de « lutte contre le terrorisme » est examiné à partir d'aujourd'hui au Sénat.

► Le ministre de l'intérieur Bernard Cazeneuve, qui défendra ce texte, annonce dans l'émission « Face aux chrétiens », qui sera diffusée jeudi, le lancement d'une campagne de communication en direction du grand public.

► Cette initiative s'inscrit dans les réflexions naissantes du gouvernement sur la manière de prévenir les départs dans les zones de conflits djihadistes.

Comment « désendoctriner » les jeunes tentés par le djihad ?

► Le projet de loi antiterroriste comprend un volet important en matière de répression, mais reste faible dans le domaine de la prévention.
► Les pouvoirs publics ont, en réalité, bien du mal à mettre en place des programmes de « déradicalisation » des jeunes embrigadés.

Le projet de loi antiterroriste débattu aujourd'hui au Sénat devrait être adopté sans encombre. Gauche et droite parlent d'une seule voix lorsqu'il s'agit de protéger la France du danger djihadiste. Au ministère de l'intérieur, on assure toutefois ne pas s'en tenir au seul volet répressif. « Depuis le printemps, nous avons demandé aux préfetures de

prendre à bras-le-corps la question de la déradicalisation des jeunes embrigadés », assure-t-on au cabinet de Bernard Cazeneuve. Mais la plupart des spécialistes de la question déplorent un cruel manque d'ambition des pouvoirs publics. Qu'en est-il réellement ?

Depuis avril dernier, les familles inquiètes de la radicalisation religieuse d'un de leurs proches sont vivement incitées à appeler le numéro vert, une plate-forme d'écoute mise en place au ministère de l'intérieur. On leur pose alors une série de questions destinées à établir le profil du jeune radicalisé. Les préfets destinataires de ces informations doivent ensuite les aiguiller vers des associations de terrain susceptibles de leur venir en aide. Voilà pour la théorie.

En pratique, les structures capables de mener un vrai travail de désendoctrinement sont quasi inexistantes. « Le cœur de métier du monde associatif, c'est le suivi socio-éducatif, rappelle l'islamologue Mathieu Guidère. Mais là, on fait face à un phénomène totalement nouveau nécessitant une prise en charge tout à fait spécifique. » Farhad Khosrokhavar, directeur de recherche à l'EHESS, ne dit rien d'autre : « Les pouvoirs publics bricolent comme ils peuvent de nouveaux dispositifs mais, au fond, continuent à allouer l'immense majorité de leurs moyens au volet sécuritaire plus qu'à la prévention. »

S'il est une personne qui a compris d'emblée la nécessité d'investir le terrain de la déradicalisation, c'est Dounia Bouzar. À la tête du Centre

de prévention contre les dérives sectaires liées à l'islam (CPDSI), l'anthropologue accompagne les familles qui lui en font la demande. Et parfois aussi certains jeunes eux-mêmes, le plus souvent des filles, qui présentent à un moment ou à un autre de leur vie une faille psychique qu'ils cherchent à colmater par un engagement fort au sein d'une communauté, se faisant alors piéger par la rhétorique djihadiste. « On se trouve là face à une emprise mentale de type sectaire, explique la spécialiste. Voilà pourquoi, plutôt que de tenir un discours rationnel à ces jeunes, j'essaie de jouer sur l'affect. Je tente par exemple de faire surgir en eux une émotion ou un souvenir pour les extraire progressivement de leur endoctrinement. » Non sans succès. Depuis la mise en place de ce suivi il y a deux mois, une dizaine de jeunes auraient ainsi pris conscience de la situation.

républicain et laïque, diffuser une contre-propagande anti-djihadiste et faire la promotion d'un islam modéré est difficilement envisageable. « À l'étranger, nos voisins mobilisent les mairies, les policiers, les enseignants, mais chez nous, les agents sont tenus à une stricte neutralité, explique un fonctionnaire de Beauvau. D'où le fait que les associations – et non l'État – soient mandatées pour désendoctriner. »

La question de la déradicalisation se pose aussi en aval, lors du retour d'apprentis djihadistes sur le sol français. Et de façon plus aiguë encore, étant donné leur potentielle dangerosité. La majorité d'entre eux se disent, certes, « repentis » après avoir pris conscience du décalage entre leurs motivations de départ et la réalité vécue en Syrie. Mais qu'en est-il de leur sincérité ? « Nous ne disposons d'aucune grille d'analyse fiable permettant de nous assurer qu'ils sont bien sortis de leur embrigadement », concède Dounia Bouzar.

Nombre de ces jeunes font l'objet de poursuites judiciaires, ce qui leur vaut souvent un placement en détention provisoire dans l'attente de leur procès. Or, l'on sait que des radicalisations peuvent s'opérer en prison. Consciente du phénomène, Christiane Taubira a récemment déclaré que les « programmes de désendoctrinement » étaient devenus « indispensables », notamment en milieu carcéral. Une mission d'expertise devrait prochainement être nommée pour réfléchir à leur mise en place. Ce ne sera pas facile. Les spécialistes rappellent en effet que les aumôniers de prison musulmans ont déjà les plus grandes difficultés à établir le contact avec les détenus les plus fondamentalistes...

En attendant, le choix de la France de judiciaire massivement l'embrièvement religieux fait débat. « Je suis amené à poursuivre des individus qui, selon moi, relèvent de la psychiatrie. C'est aberrant et je ne suis pas le seul à le penser ! » déplore un magistrat. Une critique partagée par nombre de chercheurs. Certains pays européens ont, eux, fait le choix de créer de grands centres dédiés à la déradicalisation, à l'image de ce qui se fait depuis plusieurs années en Arabie saoudite. Là-bas, les djihadistes de retour au pays intègrent systématiquement ces centres où on leur propose un suivi psychique et théologique.

MARIE BOËTON

ENTRETIEN BERNARD CAZENEUVE, ministre de l'intérieur



NICOLAS TUCAT/AFAP

« Nous préparons une campagne de communication très forte »



de sortie du territoire se fait sous le contrôle du juge administratif, qui est un juge des libertés.

Avez-vous assez de moyens ?

B. C. : Dans le budget triennal, 136 postes supplémentaires seront créés à la Direction générale de la sécurité intérieure, et 12 millions d'euros par an seront investis dans la modernisation des moyens technologiques. Donc, nous armons nos services. Zéro précaution, c'est 100 % de risque, mais 100 % de précaution n'est pas le risque zéro. Nos services, seuls, ne peuvent rien. S'il n'y a pas une mobilisation et de nouveaux dispositifs au sein de l'Union européenne, il y aura des trous dans la raquette ! Je le dis à tous ceux qui développent une démagogie sans limite sur le thème « Fermons nos frontières, nous n'aurons plus de problème » : plutôt que de suspendre Schengen, il faut modifier son code des frontières, enrichir sa base de données et compléter le dispositif d'enregistrement des passagers.

Au-delà de la sécurité, menez-vous une réflexion pour prévenir la radicalisation ?

B. C. : Nous sommes en train de préparer une campagne de communication très forte, qui a vocation à se déployer dans l'ensemble des territoires, sur la radicalisation, le terrorisme, la monstruosité des actes commis, l'impasse que cela représente pour ceux qui s'engagent et les risques pour le pays. Je souhaite aussi que nous continuions à former des aumôniers qui, face à des groupes radicalisés dans les prisons, font un travail d'explication de la lettre et l'esprit de la religion musulmane. Les pouvoirs publics, les autorités religieuses... La mobilisation doit être générale.

► Bernard Cazeneuve était hier l'invité de l'émission « Face aux chrétiens » animée par Frédéric Mounier et coproduite par KTO. L'entretien dont nous publions un extrait sera diffusé jeudi dans son intégralité.

► Il répondait aux questions d'Alain Baron (Radio Notre-Dame), Benjamin Rosier (RCF) et Corinne Laurent (La Croix).

Qu'est-ce qui garantit que votre projet de loi sera efficace contre le risque djihadiste et ne portera pas atteinte aux libertés ?

Bernard Cazeneuve : Le nombre d'engagés dans les groupes terroristes a augmenté de 82 % depuis le début de l'année. Un millier de Français sont concernés : 360 sont sur le théâtre des opérations terroristes, en Irak et en Syrie, 200 sont revenus et 200 ont émis le souhait de partir. Une quarantaine d'autres ont trouvé la mort. Ceux qui reviennent ont vu des décapitations, exécutions, tortures, crucifixions... Toutes leurs dignités morales, humaines et psychologiques sont tombées. Face à cette réalité, le premier objectif de la loi est d'empêcher les départs par des dispositifs préventifs (lire « Repères »). Mais il n'y a pas de remise en cause des libertés individuelles et collectives. L'interdiction administrative

Dans un État républicain et laïque, diffuser une contre-propagande anti-djihadiste et faire la promotion d'un islam modéré est difficilement envisageable.

Toutefois, Dounia Bouzar le reconnaît elle-même, le modèle de l'emprise sectaire ne peut faire figure de règle. Le profil des jeunes embrigadés est en effet des plus divers, entre les petits caïds croyant se « purifier » en devenant adeptes d'un islam dur, les néo-convertis désireux de donner le plus de gages possible de leur foi, les jeunes musulmans modérés devenus radicaux après un passage en prison... « Nous devons faire du sur-mesure, affirme Sonia Imloul, l'une des responsables associatives appelées à suivre certains de ces jeunes. Dans certains cas, il faut jouer sur le "pathos" et leur montrer que la voie qu'ils ont choisie fait terriblement souffrir leur mère, par exemple. Dans d'autres, au contraire, il faut revenir au texte religieux et contrecarrer point par point la glose des djihadistes. » De quoi ajouter encore à la complexité de la tâche...

L'autre grand obstacle à la mise en place de programmes de déradicalisation tient à une spécificité française : le principe de laïcité. Dans un État



PAROLES OMERO MARONGIUPERRIA,

sociologue, spécialiste du rapport au religieux chez les jeunes musulmans, et formateur

« Aider les musulmans à aborder leurs textes de manière critique »

« Nous devons contrer la diffusion tous azimuts, notamment sur Internet, de discours musulmans de rupture avec le monde. Les jeunes qui partent en Syrie rêvent d'un "entre-soi" musulman. Il faut travailler avec les responsables musulmans pour qu'ils soient capables de déconstruire ce fantasme. Aujourd'hui, on n'explique plus aux musulmans la sémantique coranique, ni les filtres historiques et culturels qui leur permettraient d'aborder les textes de manière critique. Il faut aussi renouer avec une compréhension saine du fait religieux, de sa dimension historique et de son expression dans l'espace public, et offrir aux enfants, dès l'école primaire, une information claire, décentrée et historique. Tant que les programmes scolaires en resteront à n'aborder l'islam qu'à travers les croisades et le djihad, on ne s'en sortira pas. »

RECUEILLI PAR ANNE-BÉNÉDICTE HOFFNER

[SUR LA-CROIX.COM](http://SUR-LA-CROIX.COM) Retrouvez l'intégralité de l'entretien

VU D'ALLEMAGNE

Dans la Hesse, on travaille sur la réinsertion

► Dans la Hesse, une région du centre-ouest de l'Allemagne, une association prend en charge des jeunes de retour de Syrie ou d'Irak.

► Un travail de longue haleine, dont la réussite dépend aussi de la société civile.

BERLIN

De notre correspondante

L'alerte est souvent donnée par les proches. Parfois, par les services de sécurité. Il faut alors appréhender, via des tiers, la personnalité de ce jeune adulte qui, parfois, n'est pas encore sorti de l'adolescence. « Chaque cas est unique », souligne Thomas Mücke, qui dirige le réseau allemand de prévention de la violence (VPN). Depuis juillet, dans la Hesse, son équipe intervient auprès de jeunes musulmans de retour de Syrie ou d'Irak. Ils seraient 120 au niveau national. Elle travaille aussi en amont, quand le djihad n'est encore qu'une tentation. Le programme, financé par la région, est unique en Allemagne.

Le plus difficile, observe Thomas Mücke, est d'établir le contact. Les « naïfs », partis « aider leurs frères et sœurs », reviennent « traumatisés » et s'enferment dans le mutisme. Ceux qui comptent poursuivre sur la voie de la violence s'interdisent tout contact extérieur. « Un individu radicalisé est géné-

ralement prisonnier d'une pensée en noir et blanc, explique Thomas Mücke. Il y a les croyants et les non-croyants, les frères et les ennemis. »

Il faut « s'armer de patience » pour « gagner la confiance », observent Tarkan et Fazil (1), deux conseillers du VPN. Il leur arrive de glisser des mots sous une porte, des semaines durant, jusqu'à ce qu'elle s'ouvre enfin. L'approche peut aussi se faire à la salle de fitness ou au club de sport, où l'on devient « un visage familier ». La mosquée est un autre lieu privilégié. La prise de contact est plus délicate encore quand la personne est placée en détention préventive à son retour.

Leur « crédibilité », Tarkan et Fazil la tirent d'abord de leur biographie. Nés en Allemagne de parents turcs, les deux hommes prient « cinq fois par jour ». Ils ont grandi dans des « quartiers sensibles » avant d'étudier la théologie. Ses premières expériences avec des jeunes tentés par l'extrémisme musulman, Tarkan les a acquises au sein même de sa famille.

Petit à petit, par la discussion, ils amènent le jeune djihadiste à douter. « Il s'agit, sans jamais adopter la posture du maître, de l'aider à lire le Coran autrement, et à comprendre que l'islam est une religion, pas une idéologie », explique Fazil. Des cercles de lecture sont organisés, jusqu'à quatre fois par semaine, pour « lui donner l'occasion

de rencontrer des musulmans, qui, comme lui, chérissent leur religion, mais n'ont pas choisi la voie de la violence ».

« Le salafisme leur donne le sentiment d'appartenir à un collectif très puissant. Il faut leur offrir un autre horizon, si possible avant leur départ. »

« À son retour, le jeune doit pouvoir s'inscrire dans un nouvel environnement car il reste soumis à une forte pression », confirme Thomas Mücke. Si les personnes qui l'ont recruté vivent dans le voisinage, un déménagement peut être envisagé. Le rôle de la famille est déterminant. « Quand un enfant parti en Syrie appelle sa mère, ou qu'il revient, l'erreur fréquente consiste à lui faire des reproches, observe le directeur du VPN. Aller à la confrontation ou menacer de le dénoncer est contre-productif. Il faut lui dire qu'il est aimé, qu'il manque, qu'on a besoin de lui et qu'on est là pour lui. » Des attaches qui l'aideront à « reprendre pied dans la réalité », à « imaginer un avenir en dehors du djihad ».

Aujourd'hui, Thomas Mücke déplore le manque de moyens. « Il

y a en Allemagne un profond déficit d'interlocuteurs pour les jeunes tentés par le djihad », estime-t-il. En 2012, l'office fédéral des migrations et des réfugiés (BAMF), qui dépend du ministère de l'intérieur, a mis en place un partenariat avec quatre organisations, dont le VPN, pour conseiller et accompagner les familles d'adolescents tentés par le radicalisme musulman. Mais seul le programme de la Hesse agit directement auprès des protagonistes.

Pourtant, le dialogue est salubre, assurent les professionnels du VPN. « Ces jeunes adultes ont en commun d'être en recherche d'identité, d'une place dans la société, relève Thomas Mücke. Le salafisme leur donne le sentiment d'appartenir à un collectif très puissant. Il faut leur offrir un autre horizon, si possible avant leur départ. » La solution ne peut être répressive, dit-il, car rassembler des preuves s'avère quasi impossible. Reste une difficulté de taille. « Quand ces jeunes s'éloignent de ce milieu, ils veulent qu'on leur donne une chance, note Fazil. Mais la société a peur. Le sentiment de rejet est un cocktail destructeur. Seule la réinsertion est un gage de sécurité à long terme. »

CAMILLE LE TALLEC

(1) Les prénoms ont été modifiés à leur demande.

REPÈRES

LE PROJET DE LOI ANTITERRORISTE

Voté en première lecture par les députés le 18 septembre dernier, le projet de loi antiterroriste prévoit une série de mesures :

- L'interdiction de quitter le territoire, avec confiscation des documents d'identité, pour tout ressortissant français soupçonné de vouloir participer à des activités terroristes à l'étranger.
- La création d'un délit d'« entreprise terroriste individuelle » dans le cas d'un projet criminel caractérisé par la détention d'objets ou de substances dangereuses et par un second élément matériel (engins explosifs, consultation de sites faisant l'apologie du terrorisme, etc.).
- La possibilité offerte aux autorités administratives de demander aux fournisseurs d'accès de bloquer l'accès aux sites Internet faisant l'apologie du terrorisme.
- L'adaptation des moyens d'enquêtes. Il s'agit de permettre aux officiers de police judiciaire d'accéder à des données stockées à distance ou sur des terminaux mobiles.